

SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

- Vitesse excessive
- Prévention circulation routière

RÉUNION PUBLIQUE

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Senlis

Date : Mercredi 14 octobre 2026

Horaires : 19h - 20h30

Lieu : Salle d'honneur

Participation : Environ 100 habitants

Une centaine de personnes ont activement participé à la réunion publique organisée par la Ville de Senlis le 14 octobre 2026 autour de la sécurité routière. Ce rendez-vous a permis aux habitants de partager leurs préoccupations, de signaler des difficultés rencontrées dans leurs quartiers et de proposer des pistes d'amélioration. Les échanges, respectueux et constructifs, ont porté sur de nombreux secteurs de la commune.

Après une présentation de Mme le Maire en présence des élus en charge du dossier — Wolfgang Moreigneaux-Coudournac, conseiller municipal délégué aux mobilités actives et à l'accessibilité ; Catherine Cardoën, deuxième adjointe en charge de la démocratie participative et de la relation avec les habitants ; Eugénie Alvès, sixième adjointe en charge de la jeunesse ; Florence Taquet, huitième adjointe en charge des séniors et Cédric Delayen, troisième adjoint en charge de la voirie —, la parole a été donnée à l'assemblée. Les participants ont été invités à consigner leurs observations et leurs questions dans un questionnaire.
Au total, 47 réponses écrites ont été recueillies, en complément des interventions orales.







LA VITESSE ET LE STATIONNEMENT AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Des vitesses jugées excessives dans de nombreux secteurs

La vitesse constitue la préoccupation principale exprimée au cours de cette réunion. Les témoignages concernent aussi bien le centre-ville que les quartiers résidentiels et les axes d'entrée de ville. Les rues des Jardiniers, Fautrat, du Châtel, les routes de Chantilly et de Creil, ainsi que les quartiers de Villevert et du Val d'Aunette figurent notamment parmi les secteurs cités. Cette liste ne résume toutefois pas l'ensemble des signalements recueillis.

Plusieurs habitants ont fait part d'un sentiment d'insécurité lié au non-respect des limitations et d'un sentiment d'impunité lorsque la police municipale n'est pas présente. Les comportements signalés concernent différents types de véhicules, y compris les poids lourds.

Les propositions recueillies portent notamment sur le renforcement de la signalisation, l'installation de radars ou de dispositifs de ralentissement, la création de chicanes et l'évolution de certains sens de circulation. Ces demandes constituent des pistes à examiner au regard des caractéristiques et des contraintes de chaque secteur ; elles ne correspondent pas, à ce stade, à des décisions d'aménagement.

Des trottoirs qui doivent rester accessibles

Le deuxième sujet majeur concerne le stationnement qui, lorsqu'il empiète sur les trottoirs, est qualifié de très gênant par le Code de la route (article R. 417-11) et est passible d'une amende de 135 €. Dans plusieurs rues, les habitants signalent des véhicules qui réduisent l'espace disponible pour les piétons, voire les obligent à descendre sur la chaussée. Ces situations mettent en danger tous les usagers du trottoir, dont les personnes à mobilité réduite, les poussettes...

Les échanges ont notamment concerné les secteurs du chemin du Roy, de Villevert, de Bon Secours, de Saint-Vincent, ainsi que les rues des Jardiniers, de Mauconseil et de l'Épée. L'occupation des trottoirs par les terrasses a également été évoquée.
Une attente commune ressort de ces contributions : préserver des cheminements piétons dégagés et permettre à chacun de circuler en sécurité.



MIEUX PARTAGER L'ESPACE PUBLIC

Clarifier les règles et les usages en centre-ville

Le fonctionnement des zones de rencontre a suscité plusieurs interventions, en particulier sur la place respective des piétons, des cyclistes et des véhicules motorisés. Les participants ont également abordé les doubles sens cyclables systématiques, la circulation de transit et les possibilités de piétonnisation, ponctuelle ou plus étendue.

La Ville rappelle que le centre-ville est une zone de rencontre : le piéton y est prioritaire et la vitesse est limitée à 20 km/h. Le respect de ces règles est indispensable pour permettre la coexistence des usages. La vigilance et l'attention aux autres doivent guider les comportements de chacun.

Des actions de communication sur les règles de circulation ont été proposées, notamment dans le magazine municipal Senlis Ensemble, afin de rendre les consignes plus lisibles et de rappeler les bons comportements.

Sécuriser les cheminements et les intersections

Les habitants ont également signalé des difficultés de visibilité à certains carrefours et accès, des interrogations sur les priorités et le positionnement de panneaux stop, ainsi que des besoins concernant les traversées piétonnes, l'éclairage et le marquage au sol. L'état de la voirie et des trottoirs a aussi été évoqué.

Ces contributions montrent la diversité des situations rencontrées : au-delà de la vitesse, la sécurité dépend également de la lisibilité des aménagements, de la visibilité entre usagers et de la continuité des cheminements. Les propositions de « *rues aux écoles* » et d'amélioration des liaisons cyclables s'inscrivent dans cette réflexion sur le partage de l'espace public.

Des interrogations sur les bus, les poids lourds et les flux de circulation

La circulation des bus et des poids lourds a fait l'objet de plusieurs remarques concernant leur vitesse, leur gabarit, leur passage dans certaines rues et les nuisances ressenties. Des participants ont proposé d'adapter la taille des bus aux voies empruntées et ont soulevé la question de leur motorisation, notamment électrique.

D'autres contributions portent sur les itinéraires de transit, les accès à certains secteurs et l'influence des applications de navigation sur la circulation dans les rues résidentielles. Ces sujets appellent un examen tenant compte des besoins de déplacement, de desserte et de sécurité.

Des contributions pour préparer les prochaines étapes

Les interventions orales et les questionnaires constituent une base de travail pour approfondir les difficultés signalées et identifier les réponses adaptées. Les attentes exprimées portent à la fois sur le respect des règles, les aménagements, la signalisation et l'information des usagers. L'intérêt de rendez-vous réguliers pour rendre compte de l'avancement des travaux en toute transparence a été exprimé.

La Ville remercie les habitants pour leur mobilisation et pour la qualité de leurs contributions. Cette participation renforce la volonté de sécuriser les rues et de mieux équilibrer les usages de l'espace public. L'analyse des retours doit permettre de préciser les priorités et les prochaines actions à mener et nous vous invitons à continuer de nous informer et échanger avec nous.

L'objectif est partagé : permettre à chacun de se déplacer plus sereinement dans Senlis. Il suppose des réponses adaptées aux situations locales, mais aussi le respect, par tous, des règles de circulation et des espaces destinés aux autres usagers.







Retrouvez l'ensemble des comptes-rendus de RÉUNIONS PUBLIQUES sur le site ville-senlis.fr

Hôtel de Ville - 3 place Henri IV, 60300 SENLIS
Tél : 03 44 53 00 80 - Mail : mairie@ville-senlis.fr

Senlis